

**Rappel des positions récentes du Conseil supérieur de l'éducation
relativement à la recherche et à l'innovation**

**Mémoire déposé à l'Association francophone pour le savoir (ACFAS)
en vue de l'élaboration d'une nouvelle politique
de recherche et d'innovation au Québec**

Août 2012

Mémoire préparé par le Conseil supérieur de l'éducation
dans le cadre de la consultation de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS)
en vue de l'élaboration d'une nouvelle politique de recherche et d'innovation au Québec.

L'appel à mémoires de l'ACFAS est disponible sur son site Internet à l'adresse suivante :
<http://www.acfas.ca/sites/default/files/fichiers/appelmemoires.pdf>.

ISBN : 978-2-550-65978-5 (version PDF)
Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012

© Gouvernement du Québec, 2012

Toute demande de reproduction du présent mémoire doit être faite au Service de la gestion des droits
d'auteur du gouvernement du Québec.

Table des matières

| | |
|--|----|
| Section 1 : Information sur l'organisation..... | 1 |
| Section 2 : Éléments de réponse à certaines questions du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)..... | 2 |
| Section 3 : Éléments de réponse à certaines questions de l'ACFAS..... | 4 |
| Bibliographie sélective..... | 9 |
| ANNEXE : Lettre de transmission du mémoire..... | 11 |

Section 1 : Information sur l'organisation

Le Conseil supérieur de l'éducation a été créé en 1964, en même temps que le ministère de l'Éducation, mais par une loi distincte qui confirme son autonomie. Institué en tant que lieu de réflexion en vue du développement d'une vision globale de l'éducation, le Conseil a pour mission de conseiller l'État sur toute question relative à l'éducation, de la petite enfance à l'âge adulte.

Œuvrant à l'intérieur des institutions démocratiques et à l'abri des groupes de pression, le Conseil est composé de vingt-deux membres nommés par le gouvernement, sur recommandation du ou de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et après consultation des institutions et organismes intéressés. Le Conseil a aussi institué cinq commissions correspondant à un ordre ou secteur d'enseignement, dont la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires. Composées de membres nommés par le Conseil après consultation des institutions et organismes intéressés, les commissions sont chargées d'aviser le Conseil sur toute question relative à leur secteur et de préparer, par mandat du Conseil, des avis qu'elles lui soumettent ensuite pour adoption.

Le Conseil souhaite profiter de la consultation de l'ACFAS pour rappeler certaines positions qu'il a prises dans de récents avis ou rapports. **Sans répondre avec exhaustivité aux questions soumises dans l'appel à mémoires, il entend ainsi fournir des éléments de réponse qui puissent enrichir la réflexion entourant l'élaboration d'une nouvelle stratégie québécoise de recherche et d'innovation.**

Personne représentant l'organisation :

M. Claude Lessard
Président
Conseil supérieur de l'éducation
1175, avenue Lavigerie, bureau 180
Québec (Québec) G1V 5B2
Téléphone : 418 643-1271

Section 2 : Éléments de réponse à certaines questions du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)

Question 2 : Les domaines qui devraient être priorisés

- Promouvoir une répartition équitable du financement de la recherche universitaire

Dans son avis sur les acquis et les défis des universités, le Conseil signale que le financement de la recherche se concentre dans trois grands domaines, soit les sciences de la santé, les sciences pures et les sciences appliquées, qui récoltent ensemble un peu plus de 70 % des sommes attribuées à la recherche universitaire (CSE, 2008, p. 58). Le financement apparaît ainsi moindre dans certains domaines où les retombées des activités de recherche sont parfois difficilement perceptibles à court terme, comme les sciences humaines et sociales ainsi que les arts. De plus, le Conseil constate l'insistance des politiques publiques sur la commercialisation de la recherche et l'innovation technologique, au détriment des activités de transfert dans le domaine social (*Ibid.*). C'est dans cette optique qu'il promeut, tant dans son avis de 2008 (*Ibid.*) que dans celui de 2010 sur les cycles supérieurs (CSE, 2010, p. 91), une répartition équitable du financement de la recherche universitaire. Il importe au Conseil « que tous les secteurs disciplinaires puissent jouir des conditions requises pour le développement des connaissances, l'innovation et la formation de chercheurs, de créateurs et de professionnels de haut niveau », et ce, même s'il « n'est pas toujours possible de prévoir les retombées de la recherche, sans compter que la pertinence sociale des activités de formation et de recherche n'est pas toujours inscrite dans le court terme » (*Ibid.*, p. 90). Le Conseil souhaite du même coup qu'une attention particulière soit portée à l'épanouissement de la recherche en sciences humaines et sociales ainsi qu'en arts.

Question 4 : Des moyens pour assurer une relève en recherche

- Favoriser l'accès et la persévérance aux études aux cycles supérieurs

Dans un mémoire déposé en 2004 à la Commission de l'éducation sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, le Conseil plaide en faveur d'un accès encore plus grand aux études aux cycles supérieurs (CSE, 2004, p. 16 et 23), considérant, entre autres choses, « [l]e rattrapage que le Québec et le Canada veulent accomplir en matière de recherche » (*Ibid.*, p. 16).

Dans son avis sur les acquis et les défis des universités, le Conseil promeut le rehaussement de la scolarisation de la population québécoise, y compris à la maîtrise et au doctorat, considérant notamment le choix du Québec de participer pleinement à la société du savoir (CSE, 2008, p. 54-55).

- Améliorer le soutien financier des étudiants aux cycles supérieurs en augmentant le nombre de bourses d'excellence et en indexant les montants de ces bourses

Pour favoriser l'accès et la persévérance aux études aux cycles supérieurs, le Conseil a plus d'une fois fait valoir la nécessité d'améliorer le soutien financier aux études (CSE, 2004, p. 24; CSE, 2008, p. 55-56; CSE, 2010, p. 86). Dans son avis sur les formations aux cycles supérieurs, le Conseil propose plus particulièrement d'indexer les montants des bourses d'excellence de maîtrise, de doctorat et de postdoctorat ainsi que d'augmenter le nombre de bourses accordées, et ce, dans tous les domaines (CSE, 2010, p. 86). Cette recommandation apparaît judicieuse dans le contexte où « les universités québécoises ne disposent pas d'un financement qui leur permettrait d'offrir à des étudiants de cycles supérieurs des sommes complémentaires aux bourses d'excellence obtenues de façon à pouvoir faire concurrence à des établissements d'autres provinces, notamment l'Ontario » (*Ibid.*, p. 74).

- Promouvoir les pratiques prometteuses en matière d'encadrement aux cycles supérieurs

Dans son avis sur les formations aux cycles supérieurs, le Conseil souligne l'importance de promouvoir les pratiques prometteuses en matière d'encadrement des étudiants (CSE, 2010, p. 87). En plus d'inviter la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) à répertorier et à diffuser ces pratiques prometteuses, le Conseil encourage les universités à clarifier les rôles et les responsabilités en matière d'encadrement qui sont dévolus respectivement aux personnes en formation, aux professeurs et à l'université.

- Valoriser le développement des compétences professionnelles utiles aux carrières en recherche

Dans son avis sur les formations aux cycles supérieurs, le Conseil « se montre sensible aux critiques dont font l'objet les formations aux cycles supérieurs, en particulier celles axées sur la recherche qui sont parfois perçues comme étant trop pointues ou comme préparant insuffisamment à l'exercice d'une fonction à l'université ou dans d'autres milieux » (CSE, 2010, p. 88). S'inspirant des efforts déployés dans certains milieux pour systématiser les apprentissages relatifs, par exemple, à la communication, à l'éthique, au leadership et à la gestion de projet, le Conseil encourage « la mise en place [...] d'activités destinées spécifiquement à développer des compétences professionnelles générales utiles aux carrières en recherche » (*Ibid.*).

- Favoriser, dans les cas où ils sont pertinents, les passages accélérés de la maîtrise au doctorat

Dans son avis sur les acquis et les défis des universités, le Conseil constate que le nombre de crédits associés à la maîtrise est souvent plus élevé au Québec qu'ailleurs en Amérique du Nord et que la durée réelle des études de maîtrise excède souvent la durée des programmes. Ces observations amènent le Conseil à encourager l'analyse des objectifs et des exigences des programmes de maîtrise (CSE, 2008, p. 56). L'avis qu'il a publié sur les formations aux cycles supérieurs fournit au Conseil l'occasion de poursuivre la réflexion en la matière. Il se montre alors favorable aux passages accélérés de la maîtrise au doctorat, dans les cas où ils sont pertinents (CSE, 2010, p. 80-81).

- Documenter le parcours des doctorants

Reprenant des données présentées dans son avis sur les acquis et les défis des universités, le Conseil se montre préoccupé, dans son avis sur les formations aux cycles supérieurs, par le taux d'obtention du diplôme au doctorat, qui avoisine les 55 %. Pour mieux comprendre les facteurs qui influencent la persévérance des étudiants au doctorat, le Conseil fait valoir l'importance de produire régulièrement des études sur leurs parcours (CSE, 2010, p. 82).

- Reconnaître et valoriser le stage postdoctoral à titre de formation

Dans son avis sur les formations aux cycles supérieurs, le Conseil se montre favorable à la reconnaissance pleine et entière du stage postdoctoral à titre d'activité de formation. Cette position appelle une révision de la définition du stage postdoctoral, laquelle doit notamment permettre d'éviter que « certaines personnes se voient refuser le statut de stagiaire postdoctoral en raison du délai depuis l'obtention de leur doctorat, même si leur projet s'inscrit pleinement dans l'esprit d'une spécialisation en recherche » (CSE, 2010, p. 82). Elle conduit en outre à une révision du financement des universités pour l'accueil, la supervision et l'encadrement des stagiaires postdoctoraux. En contrepartie, elle doit engager les universités à se doter d'une politique d'accueil des stagiaires postdoctoraux et à s'assurer que ces derniers « bénéficient des conditions, des ressources et des services équivalents à ceux qui sont offerts aux étudiants » (*Ibid.*, p. 83).

Section 3 : Éléments de réponse à certaines questions de l'ACFAS

Question 1 : Les principes qui devraient sous-tendre la politique

- Le respect de la mission universitaire dans les attentes formulées auprès des universités en matière de recherche et d'innovation

Dans le mémoire qu'il a déposé en 2004 à la Commission de l'éducation sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, le Conseil évoque les pressions exercées par les politiques publiques pour que les universités contribuent davantage à la recherche, à l'innovation et au transfert des connaissances. À la lumière de son avis sur l'articulation entre la formation et la recherche-crédation (CSE, 1998) et de celui sur les partenariats (CSE, 2002), le Conseil promeut l'engagement des universités dans ces activités, dans la mesure où elles s'inscrivent dans des visées de formation des étudiants à tous les cycles. En d'autres termes, l'apport des universités à la recherche et à l'innovation doit être encadré par leur énoncé de mission, qui consiste en la formation supérieure de la population québécoise et qui s'incarne dans des activités de formation, des activités de recherche et des services à la collectivité. Le Conseil souhaite ainsi que « les décisions futures de l'État et des universités entourant la recherche et l'enseignement [prennent] en considération la mission de formation des étudiants qui repose sur une articulation forte des activités d'enseignement et de recherche » (CSE, 2004, p. 11). Il soutient d'ailleurs l'idée que « l'insertion professionnelle des diplômés demeure la contribution principale des universités à l'innovation, permettant ainsi le transfert technologique et social entre l'université et le milieu » (*Ibid.*, p. 10). En outre, le Conseil émet une mise en garde contre une substitution des universités aux entreprises en matière de recherche et de développement, puisque « l'apport des premières doit se situer en complémentarité avec ces dernières » (*Ibid.*, p. 18). Ce risque apparaît élevé au Québec compte tenu du tissu économique dominé par les petites et moyennes entreprises, dont les ressources destinées à la recherche sont limitées.

Cette position du Conseil est reprise dans son avis sur les acquis et les défis des universités, où l'équilibre entre la formation et la recherche figure comme une des trois priorités de développement des universités sous l'axe de la recherche (CSE, 2008, p. 57). Pour le Conseil, « la contribution des universités aux visées des politiques de recherche ne peut occulter les éléments de leur mission, soit :

- la formation des étudiants, y compris la formation à la recherche aux cycles supérieurs;
- l'autonomie universitaire et la liberté académique, ce qui signifie que les priorités de recherche appartiennent aux universités et que les professeurs-chercheurs peuvent choisir librement leurs objets de recherche, leurs méthodologies et leurs appuis théoriques;
- l'exercice de la fonction critique, notamment à travers le libre choix qu'exercent les professeurs;
- l'importance de la recherche fondamentale comme mode privilégié de production de connaissances nouvelles à l'université » (*Ibid.*, p. 57).

- La pérennité du financement de la recherche

Dans son mémoire déposé en 2004 à la Commission de l'éducation sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, le Conseil signale « les aléas du financement de la recherche » (CSE, 2004, p. 5) à titre de facteur fragilisant l'institution universitaire. Il dénonce le fait que, « dans certains cas, la pérennité du financement de la recherche n'est pas assurée » (*Ibid.*, p. 15), en raison, par exemple, des organismes subventionnaires à durée de vie limitée ou de l'abolition de programmes de financement de la recherche. Or, « [c]onstituer un groupe de recherche ou mettre sur pied un partenariat en recherche exige du temps, et c'est la survie de projets de recherche ou d'équipes de recherche qui peut être menacée par les fluctuations du financement » (*Ibid.*). Bref, le Conseil dénonce « l'absence de planification budgétaire à long terme en matière de recherche » (*Ibid.*).

Cette position est reprise dans son avis sur les cycles supérieurs. Soulignant que « [l]a qualité et la pertinence des

formations aux cycles supérieurs sont fortement liées au financement de la recherche » (CSE, 2010, p. 75), le Conseil cible en particulier le défi de développer la recherche universitaire dans une perspective à long terme, considérant, par exemple, les besoins en matière de fonctionnement et d'entretien des infrastructures et des équipements.

- La répartition équitable du financement entre les domaines et entre les types de recherche

Rappelons qu'il importe au Conseil « que tous les secteurs disciplinaires puissent jouir des conditions requises pour le développement des connaissances, l'innovation et la formation de chercheurs, de créateurs et de professionnels de haut niveau », et ce, même s'il « n'est pas toujours possible de prévoir les retombées de la recherche, sans compter que la pertinence sociale des activités de formation et de recherche n'est pas toujours inscrite dans le court terme » (CSE, 2010, p. 90). C'est également dans cette perspective que le Conseil veut « s'assurer que le contexte de développement de la recherche de groupe et de la recherche orientée ne porte pas ombrage à la recherche individuelle et à la recherche libre » (CSE, 2008, p. 58).

Question 2 : Des orientations et des priorités à privilégier

- Favoriser la concertation entre les différents ministères et organismes voués à la recherche

Dans son avis sur les acquis et les défis des universités, le Conseil s'inquiète du morcellement de la responsabilité étatique à l'égard de la recherche. « Par exemple, la recherche est la responsabilité d'un ministère dont la vocation principale se situe du côté du développement économique et de l'innovation et non de la formation à la recherche, ce qui peut perturber l'équilibre entre les trois volets de la mission universitaire » (CSE, 2008, p. 18). Il juge ainsi impératif de maintenir une concertation efficace entre les différents ministères et organismes qui participent au développement de recherche afin de préserver la mission unifiée des universités (*Ibid.*, p. 58).

- Prioriser les projets de recherche qui génèrent des retombées sur la formation des étudiants

Dans son avis sur les acquis et les défis des universités, le Conseil dénonce le fait que « certains programmes gouvernementaux, dont les Chaires de recherche du Canada, peuvent tendre à limiter la charge d'enseignement au 1^{er} cycle chez les récipiendaires » et que, dans le cadre de l'évaluation des demandes de subvention, « l'excellence du dossier de recherche se définit principalement en fonction des subventions de recherche et des publications dans des revues savantes », alors que « la qualité de l'encadrement des étudiants et l'ensemble des travaux intellectuels des professeurs devraient être reconnus au même titre » (CSE, 2008, p. 57). Dans cette perspective, les projets de recherche doivent favoriser une forte articulation entre la formation et la recherche, et générer un maximum de retombées sur la formation des étudiants à tous les cycles.

- Augmenter le nombre de bourses d'excellence de maîtrise, de doctorat et de postdoctorat et indexer les montants de ces bourses

Dans son avis sur les cycles supérieurs, le Conseil démontre que « le nombre de bourses d'excellence consenties par les organismes subventionnaires ne permet de répondre qu'à une fraction des candidats dont le dossier est jugé excellent », que « certains secteurs disciplinaires sont désavantagés par rapport à d'autres » et que certaines personnes en formation aux cycles supérieurs « vivent des situations financières précaires » (CSE, 2010, p. 85-86). À la lumière de ces constats, le Conseil milite en faveur de l'indexation des montants des bourses d'excellence et de l'augmentation du nombre de bourses accordées.

- Veiller à l'épanouissement de la recherche en sciences humaines et sociales ainsi qu'en arts

Dans ses avis de 2008 (CSE, 2008, p. 58) et de 2010 (CSE, 2010, p. 91), le Conseil promeut une répartition équitable du financement de la recherche entre les domaines d'études en faisant valoir l'importance d'assurer l'épanouissement de la recherche en sciences humaines et sociales ainsi qu'en arts, des domaines où les retombées des activités de recherche sont parfois difficilement perceptibles à court terme.

- Veiller à l'épanouissement de la recherche fondamentale et de la recherche libre

Pour le Conseil, la recherche fondamentale revêt une importance capitale « comme mode privilégié de production de connaissances nouvelles » (CSE, 2008, p. 57). C'est pourquoi, dans son avis sur les acquis et les défis des universités, il exhorte le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation « de s'assurer que le contexte de développement de la recherche de groupe et de la recherche orientée ne porte pas ombrage à la recherche individuelle et à la recherche libre » (*Ibid.*, p. 58).

- Assurer l'entretien et le fonctionnement des infrastructures de recherche

Dans son avis sur les formations aux cycles supérieurs, le Conseil relève le fait que la limite des ressources disponibles pour l'entretien et le fonctionnement des infrastructures fragilise la réalisation des activités de recherche inhérentes aux formations aux cycles supérieurs (CSE, 2010, p. 90). C'est en ce sens que le Conseil appuie le rehaussement des ressources financières vouées à la recherche, « y compris celles destinées à l'entretien et au fonctionnement des infrastructures » (*Ibid.*, p. 91). Cette recommandation contribue du même coup au développement de la recherche universitaire dans une perspective à long terme, ainsi que le privilégie le Conseil.

Question 3 : Des moyens pour favoriser la participation des chercheurs québécois à des recherches internationales

Dans son avis sur l'internationalisation des universités, le Conseil formule une série de recommandations pour soutenir les professeurs-chercheurs dans l'accès à des groupes internationaux de recherche (CSE, 2005, p. 66). Celles-ci visent principalement :

- le renforcement des collaborations entre les professeurs-chercheurs des universités québécoises pour développer et mettre en valeur des pôles d'excellence en recherche, comme préalable au développement d'alliances à l'échelle internationale;
- la promotion à l'échelle internationale de la recherche québécoise et des pôles d'excellence en recherche des universités québécoises;
- la bonification du programme de soutien à des initiatives internationales de recherche et d'innovation du MDEIE;
- la mise sur pied d'un mécanisme de financement visant à faciliter les collaborations entre les professeurs des universités québécoises et les groupes internationaux de recherche.

Question 5 : Tout autre enjeu ou toute autre priorité à privilégier

- Pour ce qui est des projets universitaires réalisés en partenariat, privilégier ceux qui respectent la mission universitaire ainsi que les valeurs qui la sous-tendent

Les partenariats universitaires ont retenu l'attention du Conseil dans un avis entier en 2002 et dans le cadre de son avis de 2008 sur les acquis et les défis des universités. Si le Conseil y appuie l'ouverture des universités aux demandes externes, il le fait à condition qu'elle préserve l'intégrité de la mission universitaire. Ainsi, « il importe au Conseil que les projets de recherche réalisés en partenariat soient sélectionnés et mis en œuvre de manière à préserver la mission universitaire ainsi que les valeurs qui la sous-tendent, soit l'autonomie universitaire, la liberté académique, l'éthique et la probité scientifique » (CSE, 2008, p. 59). Parmi les balises visant à encadrer la recherche en partenariat, le Conseil retient notamment le respect des exigences des programmes d'études (au regard de la qualité, du niveau et de la durée du travail), le respect des politiques de publication et de propriété intellectuelle des universités et le respect de la politique du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) relative au paiement des frais indirects de la recherche.

Bibliographie sélective

Conseil supérieur de l'éducation (2010). *Pour une vision actualisée des formations universitaires aux cycles supérieurs*, Québec, Le Conseil, 128 p.

Conseil supérieur de l'éducation (2008). *Des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises*, Québec, Le Conseil, 94 p.

Conseil supérieur de l'éducation (2005). *L'internationalisation : nourrir le dynamisme des universités québécoises*, Sainte-Foy, Le Conseil, 104 p.

Conseil supérieur de l'éducation (2004). *Le financement des universités québécoises dans le contexte de l'économie du savoir : un choix de société*, Sainte-Foy, Le Conseil, 28 p.

Conseil supérieur de l'éducation (2002). *Les universités à l'heure du partenariat*, Sainte-Foy, Le Conseil, 124 p.

Conseil supérieur de l'éducation (1998). *Recherche, création et formation à l'université : une articulation à promouvoir à tous les cycles*, Sainte-Foy, Le Conseil, 104 p.

ANNEXE

Lettre de transmission du mémoire

Québec, le 13 août 2012

Madame Louise Dandurand
Présidente
Comité pour l'établissement d'une nouvelle politique
de recherche et d'innovation au Québec
Association francophone pour le savoir (ACFAS)
425, rue De La Gauchetière Est
Montréal (Québec) H2L 2M7

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous transmettre le mémoire préparé par le Conseil supérieur de l'éducation dans le cadre de la consultation de l'ACFAS en vue de l'élaboration d'une nouvelle politique de recherche et d'innovation au Québec.

Le Conseil a choisi de participer à l'appel à mémoires de l'ACFAS en rappelant certaines positions qu'il a prises dans de récents avis adressés à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Le mémoire du Conseil s'appuie d'abord en grande partie sur son avis de 2008 relatif aux acquis et aux défis des universités québécoises, dans lequel il se penche sur la mission et les mécanismes de régulation des universités, ainsi que sur celui de 2010 relatif aux cycles supérieurs, dans lequel il examine les conditions nécessaires à l'offre de formations aux cycles supérieurs qui soient pertinentes et de qualité. Ce mémoire rappelle également les recommandations relatives à l'internationalisation de la recherche que le Conseil a formulées dans son avis de 2005 portant sur l'ensemble des activités internationales des universités québécoises. Le Conseil puise enfin dans certains documents moins récents, tels que l'avis sur les partenariats universitaires (2002) ou celui sur l'articulation entre la formation et la recherche-crédation (1998), dont les orientations ont servi d'assises au mémoire qu'il a déposé en 2004 à la Commission de l'éducation sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités. Tous ces avis et rapports sont accessibles sur le site Internet du Conseil.

...2

Ainsi, le Conseil ne répond pas exhaustivement aux questions soumises dans l'appel à mémoires de l'ACFAS. Il fournit néanmoins des éléments de réponse qui, espère-t-il, enrichiront la réflexion entourant l'élaboration d'une nouvelle politique québécoise de recherche et d'innovation.

Pour le Conseil, il importe que la participation de la recherche universitaire à une stratégie gouvernementale de recherche et d'innovation soit bien encadrée par la mission séculaire de l'université. Celle-ci est essentiellement de former des étudiants aux trois cycles d'enseignement, dans les champs de connaissances et d'activités professionnelles qui se trouvent historiquement en contexte universitaire. Elle est aussi de développer librement la connaissance par la recherche scientifique, la création artistique et la critique sociale. Aux cycles supérieurs, la formation comprend celle de la relève des chercheurs dont la société a besoin. Elle se fait essentiellement par et dans l'activité même de recherche, suivant le modèle séculaire du compagnonnage artisanal. Cette recherche, liée à la formation, doit être libre et sous le contrôle de celles et ceux qui en acceptent les exigences, selon les règles institutionnalisées au sein des champs scientifiques. En ce sens, l'insertion de la recherche universitaire dans une stratégie gouvernementale de recherche et d'innovation axée sur le développement économique doit être bien balisée, car le développement économique n'est pas une fonction de l'université : la richesse qu'elle produit est de l'ordre de la connaissance et de la qualité de diplômés. C'est ainsi qu'elle répondra le mieux, sinon aux impératifs immédiats de l'économie du savoir, du moins aux besoins et aux potentialités de développement humain plus larges et diversifiés d'une société du savoir (UNESCO, 2005).

Je vous remercie de l'attention portée à la présente et vous prie de recevoir, Madame la Présidente, mes plus cordiales salutations.

Le président,

A handwritten signature in blue ink, reading "Claude Lessard". The signature is written in a cursive, flowing style.

Claude Lessard

p. j. Mémoire du Conseil

